

LIVERNON



EGLISE SAINT REMY
LIVERNON

BULLETIN MUNICIPAL N°19

JANVIER 2002

Le mot du Maire

En ce début d'année, je viens vous présenter mes meilleurs vœux, vœux de bonheur, de réussite, de bonne santé à toutes et à tous.

Que 2002 soit pour chacun d'entre nous l'occasion d'apporter sa pierre à l'édifice LIVERNONAIS, non pour en faire une chasse gardée mais au contraire pour faire en sorte que notre commune soit vivante, et qu'elle s'ouvre à nos voisins membres de la communauté de communes.

Des liens forts se mettent en place autour de nous : les écoles, l'office de tourisme, la R-D 802 avec le contournement de LIVERNON, la clairière d'entreprise et bien d'autres projets qui pourront voir le jour si la volonté communautaire l'emporte. Tous ces projets sont le reflet du travail des femmes et des hommes qui vivent sur ce territoire, mais c'est aussi le choix des élus qui doivent prendre les bonnes décisions pour assurer le développement de ce même territoire.

Une année commence, mais l'autre s'achève et, 2001, restera pour moi une année exceptionnelle. Tout d'abord, une année qui a vu le renouvellement du conseil municipal. Je tiens à remercier mes anciens coéquipiers qui ont su travailler dans la discrétion et l'efficacité. Je les remercie en mon nom et au nom de tous pour le travail accompli et pour leur engagement.

En mars dernier vous avez porté vos suffrages sur les candidats sortants et sur ceux qui se sont engagés avec eux. Au nom de la nouvelle équipe je vous remercie de votre confiance, et porte l'espoir que nous ne vous décevrons pas.

Aux nouveaux élus, j'adresse mes félicitations pour leur intégration dans la vie municipale, pour le suivi et la conduite des programmes en cours.

Les importants travaux d'assainissement, de constructions (gendarmerie et école) vous ont occasionnés de nombreuses gênes. Je vous remercie toutes et tous pour votre participation et je dois le dire pour votre patience. Je salue ici toutes les entreprises qui ont travaillé dans le respect de tous, et en particulier l'entreprise DUBREUIL chargée de la construction du réseau collecteur de l'assainissement qui a sans doute eu le mauvais rôle. Merci à Christophe HAP et à ses équipiers pour leur fair-play et leur dévouement car n'oublions pas qu'il s'agissait d'un réseau d'assainissement dans le rocher.

Les cicatrices de l'assainissement vont bientôt se refermer et quelques cent vingt abonnés vont pouvoir se raccorder à ce nouveau réseau et à la station d'épuration que nous attendions avec impatience, pour le bien être de tous mais également pour notre environnement.

Vers la fin du printemps, les locataires de la gendarmerie prendront possession de leurs nouveaux logements et de leur outil de travail.

En ce début d'année Mme Isabelle PAULY occupera la nouvelle salle de classe avec le cour préparatoire, en attendant la réelle affectation de cet équipement.

LA VIE DE NOTRE COMMUNE EN 2001

ETAT CIVIL

Mariages

Notre mairie a eu la joie d'accueillir pour célébrer leur mariage le 16 juin :

- ♥ **Patrice KRUPKA** et **Françoise PIETRI**
- ♥ **Jacques TOURNEBISE** et **Françoise RIVAYRAND**



Nos meilleurs vœux de bonheur accompagnent ces jeunes couples dans leur nouvelle vie.

Naissances

En 2001 nous avons eu le plaisir d'enregistrer les naissances de :

- **Lucie** au foyer de *Nadine LABORIE* et *Dominique BERGOUGNOUX*, le 20 janvier
- **Maylie** au foyer de *Laure MARION* et de *Gérard SOUBEYROUX*, le 04 mars
- **Baptiste** au foyer de *Stéphanie* et *Thierry SEGOND*, le 16 mars
- **Sara** au foyer de *Karine NOEL* et *Emmanuel LACAZE*, le 03 juillet
- **Thomas** au foyer de *Angélique ALRIVI* et *Christophe POUSSANGE*, le 19 juillet



Nous souhaitons longue vie à tous ces bébés, et nous adressons toutes nos félicitations aux parents cités ainsi qu'aux grands parents.

Puisque nous en sommes aux grands-parents livernonnais, nous avons également appris les naissances de :

- **Elise COLDEFY**, petite fille de *Mme et Mr Jacques COLDEFY*
- **Quentin DIGNAC**, petit fils de *Mme et Mr René CAUSSANEL (Viazac)*
- **Faustine SALPHATI**, petite fille de *Mme Nadine MOREL*
- **Thomas MARTY**, petit fils de *Mme et Mr Serge PINQUIE (Vichelle)*
- **Antoine MELOT**, petit fils de *Mme et Mr Jean-Pierre POUSSANGE*
- **Louis FAVREAU**, petit fils de *Mme et Mr Daniel FOUILHAC-GARY* et arrière petit fils de *Mme et Mr Roland FRANCOUAL*.
- **Eloïse ALIBERT**, petite fille de *Mme et Mr Serge MASBOU*
- **Anouk FRONZES**, arrière-petite fille de *Mme Marguerite LIAUZUN*

Décès

Les années ne sont hélas pas faites que de joie et certains Livernonnais ont été touchés par la disparition de l'un des leurs. C'est ainsi que nous avons déploré le décès de :

- ☞ **Claude GUYON**, le 14 janvier
- ☞ **Georgette CASTAGNE**, le 20 janvier
- ☞ **René GOUTAL**, le 18 février

- ☞ **Henri FRAUD**, le 08 mars
- ☞ **Marie SENAC**, le 22 avril
- ☞ **Marie-Rose RIGAUT**, le 25 juillet
- ☞ **Eugène SENAC**, le 07 août
- ☞ **Jean-François LAGARDE**, le 05 décembre

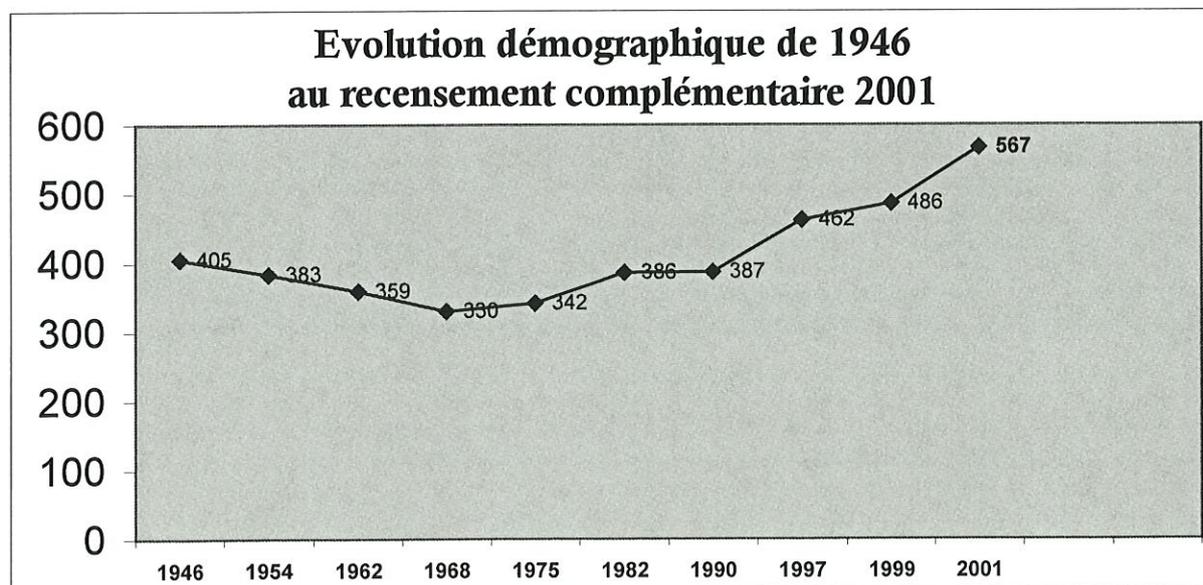
Que toutes les familles affectées par ces disparitions soient assurées de notre sympathie.



Nouveaux Habitants

Cette année 2001 est le reflet incontestable d'un accroissement de la population sur notre commune ; c'est ainsi que nous avons eu la joie d'accueillir :

- ☞ Mme BURKART Pascale, au logement de l'école,
- ☞ Mr VANUCCI Roger, au bourg,
- ☞ Mme SALESSE Marie-Louise, au bourg,
- ☞ Mlle POMMEROL Jocelyne, au bourg,
- ☞ Mr RUI Félix, au bourg,
- ☞ Mlle MAGNE Alice, à la Maison Lacoste,
- ☞ Mr et Mme MARAIS Renaud, au Mas de Charles,
- ☞ Mlle DEL ARCO Sandra, au Mas de Charles,
- ☞ Mr et Mme ROQUES Jean-Marc, au Foirail,
- ☞ Mr HENON David, Gendarmerie,
- ☞ Mlle ALVIRIE Angélique, au Clos St-Laurent,
- ☞ Mme MASBOU Fabienne, au Clos St-Laurent,
- ☞ Mr et Mme BARTOLI, au Clos St-Laurent,
- ☞ Mr BACH Louis, au Clos St-Laurent,
- ☞ Mlle SANZ Marie-Josée, au Mas de Dauphy,
- ☞ Mr CRENON Marc, au Mas de Dauphy,
- ☞ Mme DELBOS Marie-Josée, au Mas de Dauphy,
- ☞ Mr et Mme GOUTAL André, au Mas de Miquel,
- ☞ Mlle PHALIP Valérie, au Mas de Muscat,
- ☞ Mr et Mme SALÛN Joël, à la Croix,
- ☞ Mlle CHABREYRIE Sophie, à la Devèze,
- ☞ Mr BENAT Jean, à la Devèze,
- ☞ Mr et Mme CHANDELIER Bernard, à Lantogne,
- ☞ Mme IBBERTSON Victoria, au Boyme,
- ☞ Mr CARRAYROU Laurent, à Viazac,
- ☞ Mr LOUCOS Frédéric, à Viazac,
- ☞ Mlle BOUX Geniève, à Viazac,
- ☞ Mr et Mme GADEMAN Wilibrordus, au Mas de Janduret
- ☞ Mme WEINBERG Christine, au Mas de Beaumetou.



Permis de construire

Les permis de construire ou autorisations de travaux ci-après énoncés ont fait l'objet d'un dépôt en mairie en 2001 par :

- ☞ Mme SOLIVEAU Monique : construction d'une maison d'habitation,
- ☞ Mr LATAPIE Bernard : construction d'une maison d'habitation,
- ☞ Mr SERRAU Martial et Mlle LATAPIE Magalie : construction d'une maison d'habitation,
- ☞ Mme GOURDON Sylvie : construction d'une maison d'habitation,
- ☞ Mr MOLLE Jean-Luc : suppression auvent, extension maison habitation et clôture,
- ☞ Mr FRAU Thierry : construction d'un bâtiment pour élevage de cunicole,
- ☞ Mr FRANCOUAL Gérard : construction d'une maison d'habitation,
- ☞ Ets LAFON-VIGUIE : extension d'un hangar,
- ☞ Mme TRICAUD Marie-Rose : construction d'une piscine,
- ☞ Mme GARRIGUE Marie-Josephe : rénovation de toiture,
- ☞ Mr DUPETY Jacques : construction d'un niveau salle de bain.



Les Services

✓ Secrétariat Mairie

Les lundi, mardi et mercredi **matin** de 9h à 12h30
Le jeudi **après-midi** de 14h30 à 17h
Le vendredi **après-midi** de 14h à 17h
Ces horaires seront modifiés au mois de mars 2002.

✓ Etude de Maître Herbet

Les mardi et vendredi après-midi

✓ Crédit Agricole

Le jeudi de 15h à 15h45

✓ Services sociaux

- M.S.A. : Le mardi matin + le 4^{ème} lundi du mois sur rendez-vous
- C.M.S. : Le mercredi de 14h à 17h
- A.D.M.R. : Le lundi et le vendredi de 8h30 à 11h30

✓ Bibliothèque Municipale

Le jeudi de 15h à 18h

✓ La Poste

Matin : du lundi au samedi de 9h à 12h
Après-midi : du lundi au vendredi de 14h à 16h

✓ Le Trésor Public

Le mardi et vendredi de 8h à 12h

COMPTE-RENDU MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2001

✓ **Approbation du marché de la station d'épuration**

Délibération pour attribuer le marché à la société EPUR NATURE (coût de l'opération : 1.538.468 Frs).

✓ **Approbation du marché « réseau assainissement »**

Délibération pour attribuer le marché à l'Entreprise DUBREUIL (coût de l'opération : 3.282.737,74 Frs).

✓ **Pré-Financement du projet assainissement**

Délibération pour retenir la proposition soumise par le Crédit Local de France pour l'emprunt de 5.300.000 Frs.

✓ **Vote des 4 taxes**

Maintien des taux de l'année 2000 soit : **Taxe d'habitation** : 4,49%, **Taxe foncière** : 17,92%, **Taxe foncière non bâti** : 74,13%, **Taxe professionnelle** : 7,85%.

✓ **Subvention attribuée par le Crédit Agricole dans le cadre du fond de développement**

Mr le Maire informe le CM de l'octroi d'une subvention de 50.000 Frs. Cette somme sera pourvue à l'aménagement de l'école.

Séance du 24 avril 2001

Création d'un poste d'adjoint administratif

Il sera effectif à partir du 1^{er} juin 2001 pour 25 heures hebdomadaires.

Plantation pour l'embellissement de la commune

Ce travail sera confié au C.A.T. de Nayrac.

Ecole en construction

Pose de closoirs arrêt-moineaux (coût : 4.337,89Frs).

Lecture d'une lettre de la FNACA

La Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie sollicite les municipalités afin qu'elles approuvent la date du 19 mars comme journée nationale du souvenir et du recueillement. Au vu de l'opposition émise par le CATM (Combattants Algérie Tunisie Maroc), lesquels préconisent une autre date, le CM décide de laisser la responsabilité du choix de cette date aux deux associations.

Séance du 03 mai 2001

✓ **C.C.A.S. (centre communal d'action sociale)**

Le compte administratif 2000 se solde à 3295,48 Frs et le budget primitif 2001 s'équilibre à 3295,48 Frs.

✓ **Compte Administratif 2000**

La section fonctionnement présente un excédent de 736 449,15 Frs et la section investissement un déficit de 541 858 Frs. Délibération pour affecter l'excédent de fonctionnement à la section investissement.

✓ **Budget Primitif 2001**

La section fonctionnement s'équilibre à : 1 677 880,00 Frs

La section investissement s'équilibre à : 9 061 156,36 Frs

✓ **SIVU marché couvert**

Délibération pour accepter l'adhésion de la commune de Flaujac et le retrait de la commune de Cambes afin d'être en adéquation avec le territoire de la Communauté des Communes.

✓ **Lettre de Mr SOL Pierre**

Mr SOL sollicite l'achat d'un chemin communal désaffecté à Boudoulou afin de préserver un écran visuel entre le hameau de Boudoulou et la voie rapide. Cette demande étant motivée par :

- le passage de la déviation sur sa propre exploitation, d'une part (la nouvelle emprise prévoyant une nouvelle voie affectée aux randonnées),
- et d'autre part, l'important remblai au niveau de Boudoulou

Le CM délibère et décide d'accéder à cette demande et d'engager la procédure

✓ **DDE**

Lecture d'un courrier de la D.D.E. en date du 12/04/01 informant que, dans le cadre de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (S.R.U.), les Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) en révision, seront transformés en Plan Locaux d'Urbanisme (P.L.U.). Toutefois, le commune étant engagée dans une révision depuis le 28 avril 1999, Livernon restera doté d'un P.O.S. jusqu'à la prochaine révision.

Séance du 30 mai 2001

Personnel communal

Délibération pour financer un stage à Mlle Guillou dans le cadre du contrat C.E.C..

Achat d'un véhicule communal pour les déplacements de fonction de Mr Roques : accord pour le devis du garage Latapie relatif à un véhicule C15 D d'une valeur TTC de 25 000 Frs

Espaces publics

Accord pour la lettre de commande de 28 847,52 Frs émise par le maître d'œuvre Mr Favresse pour l'aménagement de l'accès aux logements HLM.

Recensement complémentaire

Lecture d'un courrier de la Préfecture du Lot en date du 11/05/01, concernant le recensement complémentaire de la population en octobre 2001. La commune semblant remplir les conditions nécessaires, une demande de dossier sera faite.

Poste d'adjoint Administratif

Lecture de plusieurs CV. Mme Prunet a été sélectionnée.

Séance du 11 juin 2001

✓ **Assainissement : Convention avec le Parc Naturel Régional**

Suite à l'exposé de Mr Trémoulet représentant le P.N.R. dans le cadre de l'obligation de la mise en place d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) d'ici 2005, une convention est passée avec l'organisme de contrôle du P.N.R..

Ce service concerne les constructions neuves et les renouvellement d'installations. Il émet alors un avis technique et contrôle les réalisations.

✓ **Opération pilote pour la mise aux normes des assainissements autonomes existants**

5 communes du canton, dont Livernon, ont été retenues pour une opération pilote qui devrait se mettre en place en 2002. Le CM y consent.

✓ **Loyers communaux**

Revalorisation des trois loyers à compter du 01/07/2001 selon les taux autorisés.

✓ **Marché couvert d'Assier**

Délibération concernant l'intégration du SIVU à la communauté de communes.

Paiement sur titre du SIVU de la somme 13 450 Frs, somme affectée de façon exceptionnelle suite au déficit lié à l'épidémie de la fièvre aphteuse.

✓ **Gare d'Assier**

En réaction au projet de restriction des effectifs entraînant la perte d'un poste à la gare d'Assier, le CM vote une motion et décide de participer à toute action en faveur du maintien d'un service public de qualité.

✓ **Opération village fleuri**

Décision est prise de réinscrire la commune pour 2001.

Séance du 03 juillet 2001

Choix du prestataire gaz pour l'école

Totalgaz est retenu : coût 7 000 Frs avec une participation pour les travaux versée par Totalgaz à hauteur de 3 000 Frs.

Formation agent entretien

Le CM décide de prendre la formation sur deux catégories : tracteur agricole et tracteur épaveuse . Coût : 1 630 Frs pour 6 jours de formation

Enquête publique pour l'extension de la carrière des Grézals

Afin de donner son avis, le CM décide d'une visite sur site afin d'évaluer l'impact sur l'environnement le 15/07/2001.

SIVU marché couvert

Délibération du CM pour l'extension du marché aux bovins et équins. Modification des statuts adoptée.

Paratonnerre de l'église

Délibération pour accepter le devis de S.A Brouillet d'un montant de 2 870,40 Frs.

Ecole

Mr le Maire et Mme Besson font un résumé des réunions entre Assier et Livernon concernant la nouvelle école. Lecture de l'avant-projet d'accord entre les deux communes suite à la réunion du 03/07/01 pour la rentrée 2002 ; une convention devrait être signée.

Séance du 31 juillet 2001

✓ **Assainissement**

Le CM mandate Mr le Maire pour signer les conventions de subventions allouées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (472 062 Frs pour l'extension du réseau et 420 000 Frs pour la station d'épuration).

✓ **Avenant pour la gendarmerie**

Accord du CM pour l'avenant concernant les terrasses, soit 32 837,38 Frs.

✓ **Extension de la carrière des Grézals**

La commune de Grèzes ayant donné un avis favorable et aucun habitant ne s'étant manifesté pendant l'enquête publique, le CM donne un avis favorable sous réserve du respect du cahier des charges.

✓ **Aménagement du terrain Alcouffe**

Le CM adopte la proposition de devis de l'entreprise Dubreuilh pour l'aménagement de ce terrain avant la fête votive. Coût des travaux : 136 702 Frs.

✓ **Travaux école élémentaire et logement de la poste**

Acceptation des devis de Mr Gardou, soit :

7 350 Frs pour lessivage et peinture de l'école et 4 760 Frs pour le logement.

✓ **Nouvelle école**

Divers problèmes sont évoqués : délais, électricité, évacuation des eaux pluviales, clôture et portail, aménagement extérieur.

Séance du 13 septembre 2001

Assainissement

Le Compte Administratif 2000 et le Budget 2001 sont adoptés à l'unanimité.

Délibération prise pour l'assujettissement à la TVA.

Accord pour l'actualisation du marché signé le 12/09/00, demandée par la société de contrôle des réseaux SODI/SARP, soit une valeur de 2 816,25 Frs.

Passage à l'Euro

Le CM donne pouvoir au Maire pour signer tous les constats de conversion.

Le CM autorise les régisseurs à percevoir les régies en Euros selon les montants ci-après :

Photocopie format A4 : 0,23 □, A3 : 0,46 □, cadastre : 1,52 □ ; ticket de cantine : 2,52 □

Recensement complémentaire

Chantal Marot est nommée agent recenseur. Le CM donne pouvoir au Maire pour prendre les arrêtés nécessaires.

A.R.T.T.

Les négociations sont en cours pour les employés municipaux.

Remplacement de la secrétaire

Pendant le congé maternité de Mme Prunet, le remplacement sera assuré par Mme Dubois pour 7 heures et par Mme Niggli pour 18 heures.

Séance du 28 novembre 2001

✓ **Cession de terrain au département pour la déviation de Bélinac**

Délibération est prise pour céder 4 130 m² de terrain communaux au prix de 5 frs le m² (tarif identiques aux autres acquisitions sur la zone N.A.) et demander l'indemnisation des clôtures.

✓ **Révision du P.O.S :**

L'enquête publique aura lieu du 01/12/2001 au 02/01/2002.

Mr Lassère J-Louis est désigné comme commissaire enquêteur.

Une réunion est prévue le 07/12 /02 afin d'informer l'ensemble du C.M. et, les membres de la commission du P.O.S se réuniront le 18/12/01.

✓ **Assainissement**

La commission assainissement fait lecture du règlement d'assainissement collectif et propose à l'étude une estimation pour le montant de la redevance et le prix du m³ d'eau.

Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Il est décidé d'adresser une lettre d'information à tous les « raccordables » comprenant le règlement, des explications et la convention.

✓ **Réduction du Temps de Travail**

Un protocole d'accord a été signé avec l'ensemble des salariés ; ce dernier sera soumis au comité technique paritaire.

✓ **Travaux école**

Afin de payer les honoraires de l'architecte et les derniers travaux non prévus, soit 32 000 Frs, le C.M. approuve une décision modificative du programme travaux communaux vers le programme école.

Acceptation du devis de l'entreprise Engelibert, d'un montant de 20 517 Frs pour la clôture et l'aménagement entre les deux cours.

✓ **Formation**

Une délibération est prise pour rembourser les frais de restauration de Thierry Roques lors de son stage concernant l'entretien de la station d'épuration.

✓ **Lettre de Mr Réveillac Guy**

Mr Réveillac Guy demande l'aménagement du chemin communal pour permettre l'accès à sa propriété.

Il est décidé que la commission voirie se rendra sur place le 03/12/01 afin d'étudier les possibilités d'aménagement.

✓ **Permis de chasse**

La commune de Reyrevignes sollicite le reversement de la taxe de 22 frs par permis de chasse, somme qui est reversée par le Trésor Public aux communes sur lesquelles sont implantées un Service Trésor Public. Le C.M. est d'accord sur le principe, reste à définir la méthode.

Séance du 07 décembre 2001

P.O.S

Etude du dossier de révision du plan d'occupation des sols, du cadastre et des différentes demandes adressées à la mairie.

Assainissement

Le règlement définitif d'assainissement collectif est adopté .

Sont ainsi retenus :

- taxe de raccordement : 385 □ soit 2 525,43 Frs

- redevance annuelle : 107 □ soit 700 Frs

- Le prix du m3 pour l'assainissement d'eau est de 0.77 □ soit 5,20 Frs.

BUDGET 2001

COMPARATIF BUDGET / RÉALISÉ EN FRANCS

Chapitre		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	501 100.00	456 741.74	91.1%	44 358.26	8.9 %
012	Charges de personnel	591 600.00	521 419.16	88.1%	70 180.84	11.9%
022	Dépenses imprévus fonct.	18 800.00	0.00	0%	18 800.00	100%
023	Virement à la section d'investissement	151 050.00	0.00	0%	151 050.00	100%
65	Autres charges de gestion courante	255 330.00	222 676.43	87.2%	32 653.57	12.8%
66	Charges financières	160 000.00	132 191.21	82.6%	27 808.79	17.4%
67	Charges exceptionnelles	0.00	22 274.99	0%	-22 274.99	0%
Total	DEPENSES	1 677 880.00	1 355 303.53	80.8%	322 576.47	19.2%
RECETTES						
013	Atténuation de charges	130 000.00	134 607.23	103.5%	-4 607.23	-3.5%
70	Produit des services	109 991.00	93 801.08	85.3%	16 189.92	14.7%
73	Impôts et taxes	603 975.00	544 651.00	90.2%	59 324.00	9.8%
74	Dotations et participations	742 914.00	662 662.40	89.2%	80 251.60	10.8%
75	Autres produits de gestion courante	90 000.00	87 408.25	97.1%	2 591.75	2.9%
76	Produits financiers	0.00	29.98	0%	-29.98	0%
77	Produits exceptionnels	1 000.00	31 100.58	3110.1%	-30 100.58	3010.1%
Total	RECETTES	1 677 880.00	1 554 260.52	92.6%	123 619.48	7.4%
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
001	Solde d'exécution d'inves. reporté	541 858.00	0.00	0%	541 858.00	100%
16	Remboursement d'emprunts	239 654.00	236 498.16	98.7%	3 155.84	1.3%
20	Immobilisations incorporelles	9 000.00	8 631.53	95.9%	368.47	4.1%
21	Immobilisations corporelles	136 000.00	102 887.99	75.7%	33 112.01	24.3%
23	Immobilisations en cours	8 137 598.36	5 557 764.98	68.3%	2 580 033.38	31.7%
27	Autres immos financières	7 000.00	7 000.00	100%	0.00	0%
Total	DEPENSES	9 071 310.36	5 912 782.66	65.2%	3 158 527.70	34.8%
RECETTES						
021	Virement de la section fonct.	151 050.00	0.00	0%	151 050.00	100%
10	Dotation fonds divers réserves	836 949.15	768 175.15	91.8%	68 774.00	8.2%
13	Subvention d'investissement	1 497 900.00	485 117.99	32.4%	1 012 782.01	67.6%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 585 411.21	3 422 361.00	52%	3 163 050.21	48%
19	Diff. Sur réalisations d'immob	0.00	22 274.99	0%	-22 274.99	0%
27	Autres immob financières	0.00	305 020.94	0%	-305 020.94	0%
Total	RECETTES	9 071 310.36	5 002 950.07	55.2%	4 068 360.29	44.8%

LES PROGRAMMES LIVERNONNAIS

L'assainissement collectif

une station d'épuration sur filtres plantés de roseaux

Ce procédé **ÉCOLOGIQUE** s'intègre parfaitement au paysage sans nuisance visuelle, sonore ou olfactive pour les riverains, sans problème de stockage et de traitement des boues.

ECONOMIQUE : l'exploitation et la maintenance en seront assurées par l'employé communal.

FIABLE et PERFORMANT : ce procédé est utilisé dans de nombreuses communes depuis 1987.

Le traitement physique et biologique des eaux usées s'effectue dans le premier étage des filtres plantés de roseaux.

Les effluents perdent jusqu'à 90% de leurs matières en suspension en traversant un massif de granulats adaptés.

Les boues retenues sont déshydratées et compostées sur place grâce à l'action conjuguée des bactéries et des plantes. Au deuxième étage le traitement de la matière organique dissoute se poursuit. Ces plantes disposent d'un système racinaire très dense qui améliore l'oxygénation des filtres et favorisent le développement des micro-organismes adéquats. La prolifération des bactéries est particulièrement importante en milieu humide, elles se nourrissent des matières en suspension dans l'eau et les transforment en molécules inoffensives.



Le réseau a été enfoui le plus souvent possible sous le domaine public. Dans quelques cas, il fut indispensable de passer dans des domaines privés avec l'autorisation préalable des propriétaires. Qu'ils en soient ici remerciés et félicités pour leur civisme.

Les riverains concernés souhaitent, pour la plupart, le raccordement au réseau. Pour cela un coffret fut posé le plus près possible de leur domicile.

Les effluents ainsi collectés circulent par gravité jusqu'au point le plus bas du réseau et parviennent à un poste de refoulement. Dans celui-ci deux pompes puissantes vont les envoyer jusqu'à la station d'épuration.

Un réservoir reçoit ces effluents, il en stocke environ deux mètres cubes. Un ingénieux système de flotteur les libère ensuite, d'un seul coup sur un des bassins supérieur (il en existe trois).

Ces bassins sont arrosés alternativement, ils sont étanches vers le sous sol et remplis de granulats ventilés et drainés. L'eau récupérée par ces drains sera ensuite, comme précédemment, stockée dans un réservoir où un flotteur la libérera vers un des deux bassins inférieurs. Là, elle achèvera son épuration avant d'être rendue propre au milieu naturel.

Des contrôles réguliers, par prélèvement dans deux regards prévus à cet effet, nous assureront du bon fonctionnement de la station.

Quelques chiffres

COÛT DE L'OPERATION en TTC		FINANCEMENTS	
Coût marché de la station	1 534 468.00	Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne -station	420 000.00
Coût marché du réseau	3 282 537.74	Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne -réseau	472 062.00
Contrôle du réseau	70 706.65	D.G.E.R.	1 640 000.00
Coordonnateur de sécurité	23 396.40	Remboursement T.V.A. estimé	800 000.00
Achat terrain + frais	85 000.00		
Etude et maîtrise d'œuvre	180 000.00		
TOTAL	5 176 108.79	TOTAL	3 332 062.00
		ECART	1 844 046.79

L'écart (1 844 046.79 Frs) sera financé par emprunt, déduction faite des taxes de raccordements.

Rappelons que lors du conseil municipal daté du 07 décembre, il a été délibéré et décidé de porter :

- ✓ la taxe de raccordement pour tous les abonnés à 385 Euros (2 525.43 Frs)
- ✓ l'abonnement annuel à 107 Euros (701,87 Frs)
- ✓ le coût de l'assainissement du m³ à 0.77 Euros (5.05 Frs)

Bâtiment scolaire



L'année 2001 a vu pousser la nouvelle école qui était en programme depuis quelques années.

☞ Devant le refus de l'administration d'octroyer un poste supplémentaire sur ce secteur scolaire, l'urgence d'ouvrir à la rentrée 2001 n'était plus de mise. Le retard pris par diverses entreprises étant désormais comblé et les raccordements au réseau d'assainissement étant à présent réalisé, l'occupation des locaux sera possible pour la section CP à compter du 7 janvier 2002.

☞ Concernant l'aménagement intérieur, le mobilier neuf est en place, celui-ci a été financé en partie avec l'aide du Fond de Développement du CRCA, et est maintenant prêt à accueillir nos enfants.

☞ Au mois de juin 2001 un projet de convention, permettant la répartition des postes sur le secteur Livernon Assier, afin d'obtenir un équilibre, a été adopté d'une part en commission par les deux parties et d'autre part par la Communauté des Communes.

☞ La nouvelle construction a été réalisée pour un montant de 1 700 000 Frs T.T.C. Après récupération de la TVA et le versement des subventions : DGE 520 000 Frs, Ministère de l'intérieur 144 000 Frs. Le solde de cet investissement sera financé par un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole.

☞ La Communauté des Communes ayant adopté la compétence investissement des bâtiments scolaires et péri-scolaire assurera le remboursement de cet emprunt. Dans le même esprit l'ensemble des bâtiments scolaires sera mis à disposition de la Communauté des Communes qui en assurera désormais la charge.

Ce nouvel équipement, ainsi que l'existant, permettront à nos enfants de recevoir la meilleure formation et à nos enseignants de trouver là le confort nécessaire pour exercer leur activité. L'objectif de la municipalité reste néanmoins l'ouverture d'une classe maternelle pour occuper ces locaux.

Vie scolaire

Le jour de la sortie scolaire, les enfants ont entourés Mme PELAPRAT pour fêter son départ de l'école de Livernon. Après six années passées avec les enfants, ces derniers lui ont composés une chanson d'au revoir et l'ont accompagnés pour ses premiers coups de pédales sur le vélo qu'ils venaient de lui offrir. Merci à Jeanine PELAPRAT, bonne et longue retraite et bienvenue à Isabelle PAULY qui lui succède.

Les effectifs 2001-2002 : 56 élèves inscrits dont 13 CP avec Isabelle PAULY, 9 CE1, 8 CE2 et 6 CM2 avec Jean PAULY et 20 CM1 avec Jean-Claude LACAZE.



Gendarmerie

Tout le monde est persuadé que le maintien d'une brigade est absolument indispensable dans notre canton. Son rôle est aussi bien préventif que sécuritaire. L'activité des gendarmes est très importante, l'actualité est là pour nous le rappeler.

Les travaux doivent s'achever fin mars. Un vaste bâtiment administratif très fonctionnel permettra d'améliorer les conditions de travail des gendarmes. Les habitations se composent de trois bâtiments, chacun d'eux abritant deux familles. Le confort des logements a été particulièrement soigné.

QUELQUES DONNEES SOCIALES

L' A.P.A.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Résider en France,
- Etre âgé d'au moins 60 ans,
- Présenter un certain degré de perte d'autonomie
 - * Etre classé dans les groupes iso ressources 1, 2, 3, 4,
- Pas de conditions de ressources : mais une participation laissée à la charge du bénéficiaire pour les revenus supérieurs à 6 000 F (914.69 Euros).

PROCEDURE D'ATTRIBUTION à Domicile

- Dépôt et constitution du dossier auprès de la Mairie ou du Centre Médico Social,
- Evaluation de la dépendance (au moyen de la grille AGGIR), du besoin d'aide et élaboration du plan d'aide par une équipe médico-sociale du Conseil Général,
- Proposition et acceptation du plan d'aide par le demandeur,
- Décision du Président du Conseil Général, sur proposition d'une commission composée de représentants du Conseil Général, des caisses de sécurité sociale, de l'Association Départementale des élus du Lot, dans un délai de 60 jours, faute de quoi, l'A.P.A. est réputée accordée pour un montant égal à 50% du tarif national maximum,
- Elle peut être attribuée à titre provisoire selon la procédure d'urgence.

LES MODALITES D'UTILISATION et de VERSEMENT à Domicile

- C'est une prestation en nature personnalisée, dont le montant maximum arrêté au niveau national est de :
 - * 1 067.14 Euros pour un GIR 1
 - * 914.69 Euros pour un GIR 2
 - * 686.02 Euros pour un GIR 3
 - * 457.35 Euros pour un GIR 4
- Elle n'est pas récupérable sur succession, donation, legs,
- Elle permet de financer toute une palette de service :
 - * Aide à domicile,
 - * Accueil de jour,
 - * Accueil temporaire,
 - * Aide technique,
 - * Adaptation du logement.
- Obligation pour les personnes classées en GIR 1 et 2 de recourir à un service prestataire sauf refus express du bénéficiaire
- Elle prend effet à la date de dépôt du dossier complet,
- Elle est versée :
 - * Directement au bénéficiaire,
 - * Ou à l'association d'aide à domicile.

LES MODALITES DE SUIVI ET DE CONTROLE A DOMICILE

- Au moins une fois par an, le bénéficiaire reçoit la visite d'un membre de l'équipe médico-sociale qui vérifie :
 - * L'effectivité de l'aide,
 - * Son adéquation au besoin,
 - * La qualité du service.
- Le bénéficiaire fournit les justificatifs d'emplois d'un salarié ou les factures d'une association
- Le Président du Conseil Général peut suspendre l'A.P.A. :
 - * En cas d'hospitalisation du bénéficiaire au delà de 30 jours,
 - * En cas d'absence d'aide réelle ou lorsque le service présente un risque pour le bénéficiaire
 - * En cas de non déclaration du salarié ou de l'association au Conseil Général dans le délai d'un mois à compter de la notification de la décision d'attribution.

PRESENCE VERTE



Un Geste simple pour des secours immédiats 24h/24 et 7 jours/7

Créée en 1986, à l'initiative de la **Mutualité Sociale Agricole et de ses partenaires**, ouverte à **tous les retraités agricoles ou non**, **PRESENCE VERTE** propose un service très utile pour tous ceux et celles qui vivent seuls.

Il s'agit d'un système de téléalarme qui permet de déclencher l'organisation de secours lorsqu'un problème survient et qu'on ne peut les gérer personnellement :

Il suffit de presser le bouton d'appel du transmetteur installé au domicile pour établir le contact avec une Centrale d'écoute permanente.

Lorsque l'appel a été identifié, l'interlocuteur de PRESENCE VERTE téléphone à la personne qui a appelé ; il écoute son besoin et décide des moyens à mettre en œuvre pour apporter une réponse adaptée à la situation.

Si cela est nécessaire, PRESENCE VERTE prévient le réseau de solidarité convenu du moment de l'installation du système de téléalarme :

- ☞ Membres de la famille, voisins, ou
- ☞ Mobilise les services d'urgence : médecin, pompiers,
- ☞ Et s'assure que la personne en difficulté a été bien secourue.

Pour les retraités appartenant au régime agricole, la M.S.A. du Lot participe au paiement de l'abonnement.

D'autres systèmes existent avec des principes de fonctionnement semblables.

Concernant **PRESENCE VERTE**, pour des **renseignements complémentaires**, vous pouvez contacter **Maguie RAFFY, Assistante Sociale de la M.S.A.**

Permanence à LIVERNON,

au local de la Communauté des Communes

☞ **Tous les MARDIS de 10h à 12h - Tél : 05 65 40 48 01**

☞ Vous pouvez aussi laisser un message au répondeur du Bureau M.S.A. de Lacapelle-Marival au : 05 65 11 22 46.

Un Centre Médico Social à Livernon

➤ LA CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE DE GRAMAT CAUSSE CENTRAL :

Depuis le 1^{er} octobre 2001, le Conseil Général du Lot a redéfini ses Circonscriptions d'action sociale. Cette nouvelle organisation s'appuie sur un renforcement substantiel des effectifs ainsi qu'un ancrage au territoire plus important.

L'ouverture d'un Centre Médico Social à Livernon témoigne de la volonté du Conseil Général d'inscrire son action au plus près des réalités du territoire afin d'apporter :

- un meilleur service au public
- un soutien aux dynamiques de développement local et social

Pour atteindre ces objectifs, la Circonscription d'action sociale de Gramat Causse Central constitue un cadre d'intervention opérationnel pour la mise en œuvre de la Politique d'action sociale du Département.

Avec l'appui des services centraux du Conseil Général, l'équipe de Circonscription s'inscrit comme un acteur de proximité dans la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par la population. Par les ressources qu'elle fédère, elle peut aussi accompagner la mise en œuvre de projets collectifs.

Dans un souci de cohérence, le découpage territorial de la Circonscription s'articule avec celui du Parc Naturel Régional.

Le siège de la Circonscription est situé à Gramat. Les Centres Médico Sociaux implantés sur les cantons de Livernon, Labastide-Murat, Lauzes, Saint- Gery, Lalbenque et Limogne permettent un accueil de proximité et constituent des lieux relais pour les actions engagées.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur de « Livernon » qui comprend le Canton de Livernon ainsi que les communes de Blars et Lunegarde, les membres de l'équipe susceptibles d'intervenir sont :

Nadine Trin **assistante sociale territoriale**
Nathalie Joly **conseillère en économie familiale et sociale**
Elisabeth Hautefeuille **médecin de P.M.I.**
Sylvie Garnier **puéricultrice**
Dominique Rességuier **éducatrice du service de protection de l'enfance**
Gilles Thiéres **psychologue du service de protection de l'enfance**

L'équipe de la circonscription est placée sous la responsabilité de Monsieur Etienne Mondin.

➤ L'ASSISTANT SOCIAL TERRITORIAL :

L'assistant social territorial est au cœur du réseau des solidarités locales. Il est le trait d'union qui vous relie à l'ensemble des dispositifs d'action sociale et constitue votre principal interlocuteur. Dans la pratique de son métier et dans le respect des règles déontologiques qui en découlent, il est tenu au secret professionnel.

L'assistant social territorial a pour mission de :

- vous accueillir et vous écouter,
- vous informer, vous conseiller et vous orienter dans vos démarches,
- intervenir pour vous aider, au vu de votre situation individuelle et familiale.

➤ CONTACTS :

- Au centre médico-social rue du faubourg Saint-Pierre 46 500 Gramat, tel : 05.65.10.16.40
- **Au centre médico-social de Livernon, tel : 05.65.40.41.54**
- **Lors de la permanence sur rendez-vous au C.M.S de Livernon les mercredis après-midi de 14 à 17 heures**

QUELQUES INFORMATIONS

L'assainissement autonome

- **D'ici à 2005 et de par la Loi sur l'Eau n° 92.3 du 03 janvier 2005** : toutes les municipalités ont pour obligation de mettre en place un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.). Ce service a pour mission obligatoire d'effectuer le contrôle des installations d'assainissement autonome.
- Aussi, dans un souci à la fois écologique et économique (protection de l'environnement et plus particulièrement, préservation des ressources en eau), **le Parc Naturel Régional des Causses** propose aux collectivités d'assurer la prestation technique relative à ce contrôle.

Ainsi et dans ce cadre, la municipalité de Livernon a décidé de recourir à ces services et a signé, en date du 11 juin dernier, la convention à cet effet.

CONSEQUENCES SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Lorsque toute nouvelle demande de permis de construire est formulée, il sera remis un dossier à compléter par le pétitionnaire ;

Le P.N.R. a alors pour mission :

1. de porter son avis sur le projet d'assainissement autonome envisagé, avec examen, sondages, tests de perméabilité si nécessaire.
Il est important de préciser que seul un avis favorable à l'exécution de ce projet permettra d'instruire le permis de construire
2. de visiter le chantier en fin de réalisation (l'installation ne devant pas être remblayée), afin de délivrer le certificat de conformité.

Pour 2000-2001, le coût forfaitaire pour une telle prestation s'élève à :

• Avis sur le projet d'assainissement	1 227 Frs
• Avis sur la réalisation	<u>818 Frs</u>
TOTAL	2 045 Frs.

La mutualisation des moyens à l'échelle du Parc, et le fait de pouvoir bénéficier d'aides publiques, permet d'amoindrir considérablement ce coût, le ramenant ainsi à 325 Frs (49 Euros) ; ce dernier sera supporté par le propriétaire au travers d'une redevance de contrôle de mise en œuvre des assainissements autonomes.

Dans l'éventualité où le P.N.R. serait amené à effectuer un nouveau déplacement dans le cas de non-conformité, ce coût sera majoré à hauteur de 150 frs (20 Euros).



Parc naturel régional des Causses du Quercy

Le P.N.R.

Décrété le 1er octobre 99 par le 1er Ministre pour une durée de 10 ans renouvelable, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a pour vocation de préserver et de faire vivre le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire afin de construire son avenir.

Il a pour mission

_ d'assurer une qualité de vie à ses habitants en soutenant l'économie locale, en valorisant son territoire et ses ressources naturelles et humaines, notamment par le développement d'un tourisme de qualité,
_ de favoriser le contact du public avec la nature, son information et sa compréhension aux problèmes de l'environnement, sa découverte de la culture locale, à partir d'équipements respectueux de la nature et des paysages.

Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE...

Les actions

du Parc naturel régional des Causses du Quercy sont définies dans sa Charte, elles correspondent aux problèmes rencontrés sur le terrain et auxquels nous devons apporter une réponse.

La Charte du Parc

est un contrat établi en commun, dans la concertation la plus large possible : élus, socioprofessionnels, responsables associatifs... outre les orientations de l'action du Parc pour les 10 ans à venir, elle prévoit l'organisation et les moyens mis à disposition pour atteindre les objectifs.

C'est le Conseil Régional qui est responsable de la procédure d'élaboration de la Charte.

Les actions du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Préservation des richesses naturelles et des paysages

Recherches scientifiques et mise en œuvre de mesures ponctuelles de protection de la faune, de la flore et des paysages, sensibilisation et information des partenaires concernés et du public, conseil aux Communes pour l'organisation de l'urbanisme et aux particuliers pour l'insertion du bâti dans le paysage...

Mise en valeur et animation du patrimoine culturel

Etude et mise en valeur des traditions, des modes de vie, des savoir-faire des habitants du Parc à travers des musées, « Maison » du Parc, expositions ; animation des villages par l'organisation de fêtes, manifestations musicales, théâtrales, etc. ; soutien aux associations locales...

Soutien et valorisation des activités économiques

Soutien à l'agriculture par la recherche des solutions les mieux adaptées au territoire des Causses du Quercy, promotion de produits de qualité à travers la marque « Parc naturel régional » ; relance de certaines activités artisanales ; appui pour un développement touristique respectueux de l'environnement ; revitalisation du commerce local ; action en faveur de la création d'entreprises nouvelles valorisant les ressources du territoire ; aide au maintien des services en milieu rural...

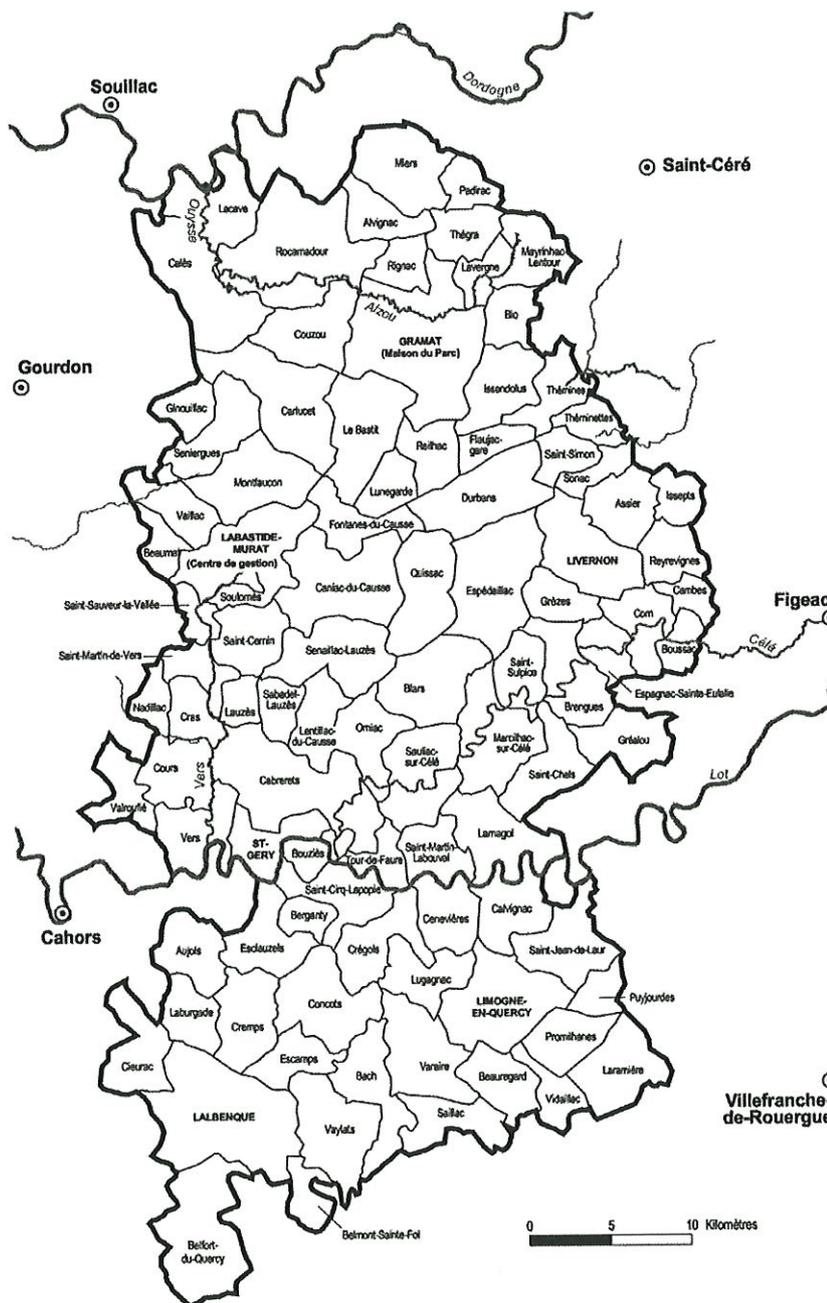
Les actions du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Accueil, information et sensibilisation à l'environnement pour les visiteurs

Mise à disposition du public d'informations à travers les futures « Maisons » du Parc et leurs « antennes », les relais d'information ; mise en place d'activités, de découverte des milieux et de loisirs de pleine-nature (sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées, sports de pleine-nature...) ; mise en réseau des OT/SI du parc...

Le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy

L'originalité du Parc réside dans sa démarche (le dialogue et la concertation) et dans sa capacité à stimuler et à mettre en relation l'ensemble des acteurs du territoire, à coordonner et à orchestrer des actions, à monter des projets et à et à rechercher des compromis acceptables, à être à l'initiative d'actions innovantes.



ASSAINISSEMENT AUTONOME

Une assistance technique à votre service

Le Parc dispose d'un service d'assistance technique pour l'assainissement autonome auquel les maires peuvent faire appel dans des conditions très avantageuses pour les Communes.

Plus de 80 % des installations d'assainissement autonome sont non conformes. Ces rejets domestiques ont donc un impact non négligeable sur la ressource en eau.

De plus, le bon fonctionnement et le contrôle des assainissements autonomes d'habitations individuelles sont et demeurent de la responsabilité des maires. Dans le cadre d'une convention, le Parc donne ainsi conseils et avis techniques sur le projet en fonction de la nature des sols, des contraintes particulières, du dimensionnement de l'habitation,... et après des tests spécifiques si nécessaire. Il vérifiera par la suite la bonne réalisation des travaux. Le Parc transmet son compte-rendu technique au Maire



qui a ainsi les moyens de donner un avis cohérent et objectif ; avis pris en compte par la DDE dans l'instruction des dossiers de permis de construire.

Avant recouvrement des installations, le technicien du Parc effectue un ultime contrôle sur la réalisation des travaux et communique ses conclusions au Maire, qui peut ainsi formuler un avis sur la conformité de l'installation au propriétaire.

Le coût de traitement de chaque dossier a été estimé à 2 045 francs. Après participation de l'Etat (15,5 %), du Conseil Régional (15,5 %) et du Parc (53 %), la part résiduelle à la charge de la Commune est de 325 francs. (selon si

la Commune répercute ce coût au bénéficiaire du service)

Cette prestation, unique sur l'ensemble du département du Lot, ne concerne que les installations neuves (maisons neuves ou rénovation) des habitations situées sur les communes du Parc.

Les avantages du Parc

- Etude technique précise
- Aide à la décision
- Coût par dossier après subventions : faible (325 francs)
- Le Maire a un réel moyen d'assumer sa responsabilité grâce à un appui extérieur compétent et indépendant
- Répond à une attente des élus, mais aussi des propriétaires qui ont ainsi un regard sur la qualité de l'installation qu'ils ont financé
- Encourage les entrepreneurs faisant un travail de qualité.

L'assainissement autonome permet de traiter les effluents domestiques grâce à la réalisation de filières de traitement simples dimensionnées et adaptées chacune aux contraintes spécifiques des habitations : entrave du sol, pente, limites de propriétés,...

Dans votre Commune, le Schéma Communal d'Assainissement a peut-être été réalisé. Il permet d'aider tout projet en particulier au travers de la carte qui définit le type de filière à installer.

Le tri sélectif

Trier les déchets est l'affaire de chacun de nous. C'est un geste pour l'environnement, contre le gaspillage et pour les économies d'énergies.

Dans sa dernière publication, le S.Y.D.E.D du Lot (Syndicat mixte départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés) nous félicite pour le tri sélectif du verre **mais nous encourage à faire mieux pour les emballages car nos 30% d'erreurs ont entraînés 1 400 000 Frs de dépenses inutiles.**

Que deviennent nos déchets mal triés ???

Tous les déchets que nous déposons dans les containers verts sont acheminés vers le centre de tri de St Jean la Gineste pour être recyclés.

Une tonne de déchets coûte 400 Frs pour entrer au centre de tri (quelle que soit la qualité des déchets).

Ainsi, lorsque nous commettons des erreurs dans le tri des ordures, les déchets non recyclables ont fait un détour inutile et coûteux au centre de tri.

Ils sont alors réorientés vers une décharge où à nouveau, il va falloir payer le coût de la mise en décharge.

Dans ces erreurs de tri, des matières recyclables non biodégradables peuvent alors être perdues et source de pollution car elles vont être stockées en décharge définitivement.

Comment finançons-nous le coût de nos déchets ???

Le S.Y.D.E.D perçoit des aides financières de la part d'entreprises de recyclage comme Eco-emballage.

Ce soutien permet de financer une partie du coût du tri et donc d'alléger la contribution financière des habitants.

Cette aide est proportionnelle aux quantités triées par habitant et expédiées au centre de tri.

Des moyennes sont réalisées par habitant et par an.

Pour exemple :

Si l'on collecte 2 kg de matière plastique par an et par habitant, le soutien est de 1 500 Frs/ tonne.

Si l'on collecte 4 kg de matière plastique par an et par habitant, le soutien est de 6 000 Frs/ tonne.

En conclusion, nous se saurions trop vous rappeler :

Trier mieux c'est trier moins cher !!

Trier c'est pas sorcier, alors soyons citoyens, poursuivons nos efforts, trions plus et mieux.



• *Il est important d'utiliser à bon escient la benne qui est située au fond du foirail : il ne doit y être déversé que des encombrants métalliques*

• *Dans le cadre de la protection du patrimoine, nous vous rappelons que le dépôt de végétaux sur le site du lac de Lacam est interdit. Un arrêté municipal sera très prochainement pris.*

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre civisme.

**F
L
A
S
H**

Vie associative Livernonnaise

L'A.D.M.R. toujours au service de tous.



Plus central, le nouveau local, situé au premier étage de l'ancienne mairie, attire de nombreuses personnes en quête de renseignements, de constitution de dossiers, de candidatures ou autres. L'équipe, bien que réduite s'efforce de répondre aux demandes dans la mesure du possible. Les interventions sont parfois rendues difficiles par suite de l'habitat dispersé dans un vaste canton. L'activité se maintient et même progresse légèrement par rapport à l'année 2000 avec 9 421 heures pour le premier semestre tous services confondus contre 8 570 en 2000. Le nombre de personnes aidées reste stable soit 102, contrairement à l'année 2000, le nombre de personnes prises en charge par les caisses en aides ménagères tend à s'équilibrer avec le nombre traité en mandataire, 50-54 contre 45-64 en 2000 ; toutefois le total d'heures en mandataire reste supérieur soit 5.648 contre 2.962. Ces heures ont été effectuées par une moyenne de 29 aides ménagères venant de différents points du canton. L'association ADMR du canton de Livernon contribue dans la mesure de ses moyens à venir en aide aux personnes fragilisées par l'âge ou la maladie, permettant dans la majorité des cas un maintien à domicile. Elle reste à l'écoute de tous pour trouver la solution la mieux adaptée à chaque cas. *Mireille VIODE*

Vive l'atelier de danse !

Dans le cadre des activités du foyer rural de Saint-Simon, un atelier de danse traditionnelle a vu le jour à Livernon depuis le 17 octobre. Sa création a été rendue possible grâce à la municipalité qui a mis la salle des fêtes à notre disposition le mercredi soir. On le doit aussi à la compétence de Juliane, monitrice, et de Raymond, accordéoniste, compétences mises bénévolement au service de l'atelier fréquenté régulièrement par une trentaine de personnes venues de Livernon et des environs. C'est dans une atmosphère conviviale que chacun s'applique au pas de polka, de scottish, de masurka ou de bourrée, des danses collectives, telles que le brise-pieds ou la Valentinou ponctuent la soirée prétexte au défoulement après l'application. Enfin, pour ne pas partir avec des calories en moins, on déguste avec plaisir une part de gâteau confectionné avec amour par quelque participante !... C'est une soirée bien remplie, bonne pour le physique et le moral des jeunes et des moins jeunes ! *Mireille VIODE*



Bibliothèque

L'emplacement de la bibliothèque au centre du village dans un cadre fonctionnel et agréable a contribué largement à son extension ; il serait dommage que dans l'avenir tout cela soit compromis. La bibliothèque reste un lieu de rencontre privilégié qui profite à tous et qui ne se limite pas au prêt de livres, celui-ci reste néanmoins sa vocation prioritaire. Le nombre de lecteurs reste stable. Les Instituteurs sont toujours fidèles au rendez-vous du jeudi et Mme PAULY dont nous saluons la venue, a remplacé

Mme PELAPRAT pour les petits. Nous espérons la voir souvent car le choix des livres par les enfants est primordial. Le Bibliobus qui s'est informatisé, modernité oblige, passe tous les trimestres et assure un bon suivi et un choix important. Mme Yolande HEREIL et Mme Monique SOL sont fidèles au poste tous les jeudi de 15 heures à 18 heures. Nous vous attendons nombreux. Bonne et heureuse année à tous. *Monique SOL.*

La Section PG-CATM du canton de LIVERNON

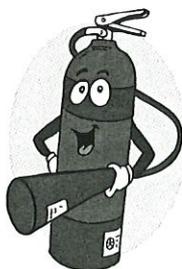
Avec nos réunions tous les deux mois, depuis le début de l'année 2001 en ce nouveau millénaire, nous avons été riches de rencontre :

- le 28 janvier : Assemblée Générale à Livernon.,
- le 25 février à Assier près de 100 personnes étaient au rendez-vous,
- le 2 mars : Concours de belote à Livernon,
- le 22 avril : Congrès Départemental à Lauzès,
- le 19 mai : Voyage d'un jour en Aveyron. Petit déjeuner à Séverac le Château, Montpellier le Vieux, Millau déjeuner, Roquefort, le lac de Pareloup, vers 20 heures repas sur le chemin du retour, à 23 heures après une agréable journée, retour à Livernon.
- le 18 juillet en gare d'Assier nous accueillons nos hôtes d'Avesnes le Comte, de nombreuses sorties avec nos amis, parfois très agréables surtout Quercyrail le 24 juillet, le 25 rassemblement sur le quai de la gare pour le départ de nos amis.
- le 5 Octobre : Concours de belote à Livernon.
- le 1er décembre : grand quine annuel à Livernon.

Que de chemins parcourus depuis bientôt 30 ans, du mois de juin 1972 date de la création de notre section, certains de nos camarades nous ont quitté, ceux qui restent depuis ce début se serrent les coudes pour défendre leurs droits. Notre effectif diminue, à ce jour 163 adhérents dont 15 veuves. Le Bureau de la section remercie le conseil municipal de mettre à notre disposition les salles gratuites pour nos travaux 2001. Le Président *Roland AUGUIE.*

Les Sapeurs-Pompiers

Le centre d'incendie et de secours de Livernon vous souhaite une bonne et heureuse année 2002. Nous rappeler que le monde des danger, car il repose uniquement plus en plus difficile à concilier Pourtant, pour que nous puissions population, il faudrait que car nous ne sommes pas assez



disponible 24 heures sur 24, parer à toutes sortes d'interventions (accident, urgence à domicile, feu, intempérie), être formé, recyclé régulièrement et tout ceci en plus de notre travail et de notre vie de famille. Le canton de Livernon se peuple de plus en plus, de grands axes se construisent, ce qui ne fait qu'augmenter le nombre d'interventions. Si vous êtes disponibles ne serait-ce que quelques heures, vous voulez être solidaires de votre entourage dans des moments difficiles, venez nous voir on vous attend. L'avenir des Sapeurs Pompiers Volontaires, du droit aux secours avec du personnel formé dans des délais acceptables est l'affaire de tous. Je veux revenir sur le samedi 20/10/2001 où les communes de Livernon et d'Assier ont été touchées par un orage. Nous sommes

obligés de faire des priorités : -Priorité aux personnes (accident à Grèzes, personnes âgées et malades coincées avec 2 arbres sur leur maison) -priorité aux toitures maisons, et pour finir toitures de grange, de garage, etc... Nous avons fini le dimanche soir. Je remercie toutes les personnes qui nous ont aidés et de leur compréhension dans nos choix d'ordre de nos interventions.

INTERVENTIONS ARRETEES AU 25/11/01 :

- ↪ 13 accidents circulation,
- ↪ 30 urgences à domicile,
- ↪ 22 feux : broussailles, maisons, bâtiments,
- ↪ 19 destructions d'insectes,
- ↪ 16 divers.

Je finis ce petit mot en remerciant le Maire, le Conseil Municipal qui reste très attentif à nos problèmes. **POUR QUE LE VOLONTARIAT NE MEURE PAS, SOYONS SOLIDAIRES.**
Le chef de Centre

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Notre petite association continue sa route.

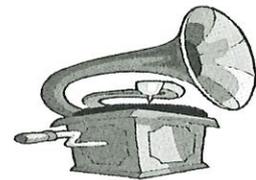
Nous remercions tous les participants et les généreux donateurs lors de la soirée moules-frites du 10 novembre 2001 au profit des victimes de Toulouse. Tout le bureau vous adresse ses meilleurs vœux .

Les Gais Lurons-Club du 3^{ème} Age de LIVERNON-GREZES

Cette année a été particulièrement active pour les adhérents du club, et nous avons essayé de faire au mieux pour satisfaire nos amis avec nos sorties et les vacances.

Voici un récapitulatif de nos activités pour 2001 :

- ✓ 27 février -Assemblée Générale suivie d'un repas à Figeac,
- ✓ 27 mars - Sortie à Cadouin (24)
- ✓ 24 avril - Sortie à Sauveterre-la-Lemance (47),
- ✓ 22 mai - Sortie à Ayen(19) puis déjeuner en Dordogne,
- ✓ 27 juin - Sortie à Millau et déjeuner à St Cernin puis visite des caves de Roquefort
- ✓ 27 juillet - Spectacle « son et lumière » à Flagnac (12)
- ✓ du 2 au 9 septembre - vacances en Savoie avec visite de nombreux sites,
- ✓ 9 octobre - Sortie à Montauban,
- ✓ 6 novembre - Repas Stockfisch en Aveyron,
- ✓ 25 novembre - Quine annuel qui a remporté un vif succès.



Nous remercions chaleureusement toutes les personnes, particuliers et commerçants qui par leur générosité contribuent à la réussite de ce quine. Cette année, nous avons eu le plaisir de fêter les 50 ans de mariage de Mme et M. Roland FRANCOUAL et de Mme et M. CHEVEAU. C'est dans la joie et la bonne humeur que nous avons partagé le gâteau. Malheureusement, tout n'est pas que joie, nous avons appris le décès de Mme et M. SENAC, de Mme RIGAUD et de Mme MALBOUYSSOU. Tous les adhérents se souviennent que dans un temps pas si lointain, Mme RIGAUD et M. SENAC se sont beaucoup dévoués pour le club. Nous réitérons à leur famille notre sympathie. Bonne année à tous et tous nos vœux de prompt rétablissement à nos malades. **Jeanne MARION .**

L' Aérodrôme situé à 6 kms de Livernon *avec ses diverses activités aéronautiques en accord avec le Comité de gestion, l'aviation civile, le bureau de piste.*

A chaque printemps nous reviennent les stages de voltige avec leurs avions de compétitions : le CAP 10, le CAP 231. Ce séjour sur notre plate-forme suivi de leurs évolutions et du savoir faire est un régal pour les yeux de tous, petits et grands. Ces entraînements sont la préparation pour les championnats de France et du Monde. L'Aéro Club de Montpellier est guidé par Mr. Francis ITIER, ancien champion de France. Après un travail d'une semaine accompli avec rigueur et fermeté, il s'envolera pour juger les meilleurs chevaliers du ciel. La piste de 900m. nous permet, tous les ans, de recevoir l'Armée pour leurs exercices de précision :

- ☞ POSE D'ASSAULT DU C.160
- ☞ TRANSAL 49 T.,
- ☞ C 130 L'HERCULE 79T.,
- ☞ PUMAS ET GAZELLES.



Ce sont des régiments qui connaissent bien Livernon : Montauban 17^{ème} R.G.P. Génie Parachutiste, Bayonne 1^{er} RPIMA Infanterie de Marine (Commandos)-Orléans 1^{er} R.H.P. Hussard Parachutiste.

Nous avons également la joie d'accueillir le Tour de France ULM avec leurs solides papillons de toutes les couleurs, du pendulaire à la copie du petit avion, leur arrivée sur le terrain est toujours majestueuse.

Pour résumer, ceci est très agréable à gérer, recevoir également les avions extérieurs et étrangers. Il ne faut pas oublier notre Aéroclub et nos usagers privés mais nous laissons une large place à son Président J. PARISIEN et son équipe pour vous présenter leurs activités et leurs motivations. Que 2002 apporte à notre Aérodrôme longue vie et nouveauté. *S.P. Bureau de Piste*

Aéroclub de Figeac-Livernon

L'aéroclub maintient son activité sur la plate-forme avec quelques 800 heures de vol effectuées cette année.

Nous avons revu le parc d'aéronefs avec l'acquisition d'un ULM haut de gamme afin de proposer une découverte du ciel plus abordable du fait d'une législation moins contraignante et d'un coût d'exploitation moins élevé que l'avion.

Nous avons créé une école de pilotage ULM en complément des cours d'instruction avion que dispense Dominique Saigne depuis trois ans.

Cette année, l'école de pilotage s'est vue récompensée par l'obtention de 4 brevets de base et un brevet de pilote privé avion.

En juin 2002, nous organiserons, en partenariat avec l'IUT de Figeac, une journée porte ouverte avec la venue d'avions de collection et de voltige.

Souhaitant vous rencontrer prochainement sur l'aérodrôme, nous vous souhaitons une excellente année 2002.

*Aéronautiquement votre
Le bureau*

Ceux de la Pierre Martine - Comité des Fêtes



Les membres du bureau tiennent à remercier l'ensemble de la population Livernonnaise pour leur présence. Dans cet élan nous avons oublié les bénévoles qui nous ont prêté main forte tout au long de l'année et ainsi contribué au succès des festivités. Alors une fois de plus nous les remercions. Nous espérons que l'année 2002 sera aussi prometteuse que l'année 2001.



Retenez les dates de la fête votive : 15,16,17,18 et 19 août 2002. Le dimanche soir vous pourrez danser avec l'orchestre musette Gilles Saint Laurent. D'autre part, nous avons comme projet un repas dansant consacré au musette courant hiver 2002, le feu de la Saint Jean en partenariat avec le syndicat d'initiative et une manifestation le 13 juillet. Nous continuerons à passer pour les aubades le 15 août. Nous vous remercions encore et vous souhaitons de passer une bonne et excellente année 2002.

Association des Parents d'élèves



Le nombre de nos élèves est passé à 55 enfants divisé en trois classes. Nos manifestations : soirée crêpes et la quine se sont bien déroulées grâce à vous. Nous vous attendons nombreux pour le repas des écoles du 9 février 2002. Grâce à toutes ces manifestations, nous permettons aux élèves de participer à de multiples sorties éducatives et sportives. Nous vous souhaitons une très bonne année à tous.

Cinéma Itinérant

La fédération départementale des Foyers ruraux du Lot vous propose Ciné-Lot, un cinéma itinérant qui projette des films récents sur les écrans des salles des fêtes de nos communes. Cette action donne la possibilité à tous d'accéder au plaisir de voir un film sur grand écran, près de chez soi, entre amis. Un entracte au changement de bobine permet de se retrouver à la buvette et de discuter un petit moment en toute convivialité. Près de chez nous les communes adhérentes au projet sont Saint-Simon et Livernon qui présentent alternativement un film chaque mois. Vous pourrez connaître le titre du film et la date de sa diffusion sur les affichettes déposées chez les commerçants et restaurateurs du village ainsi que sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet. Soyez attentifs et venez nombreux ! *Isabelle Pauly, relais de Ciné-Lot à Livernon*



Activités de l'A.S.E.S.R.E.P.

(Association de Sauvegarde de l'Eglise St Rémi et du Patrimoine)

L'année se termine et permet de faire un petit bilan des activités de l'Asesrep avant la prochaine assemblée générale du mois de janvier. Beaucoup d'entre vous ont participé aux **randonnées découverte** du printemps que nous avons organisées :

- ☞ les puits et fontaines de Livernon avec les commentaires de Marc Réveillac, Pierre Sol et André Issaly,
- ☞ les versants du Ligoussou avec Guy Bodi,

☞ le tour de Viazac avec Robert Méjécaze et Mme Tricaud.

Nous reprendrons ces promenades patrimoine au prochain printemps. Vous en serez informés. Nous avons édité un **bulletin** « Patrimoine de Livernon » sur les puits et les fontaines de la commune. Le prochain devrait parler du cadastre et de la toponymie de Livernon. La dernière tranche des travaux de l'église doit concerner le chœur et l'abside. L'association participera au financement du chantier. Nous avons contacté le Parc et le maire de Livernon pour deux projets de chantiers de réhabilitation de petit patrimoine : l'un doit permettre de dégager et réaménager le chemin du sol d'Izac qui mène à la fontaine St Rémi ; l'autre concernerait le lac des Escabasses à Viazac. Nous vous tiendrons informés de ces projets. *Jean Pauly, président de l'Asesrep.*

Tennis Club

Cette saison 2000/2001 a été bien calme, avec une fréquentation très moyenne du court. 23 cartes seulement ont été vendues pour un total de 2.900,00 Francs et 640,00 francs de tickets horaires. A ce rythme là, il sera de plus en plus difficile de rembourser l'annuité de 7.000,00 francs que le Club doit verser à la Municipalité jusqu'à la fin 2003 !! Espérons que la brillante victoire des jeunes Français en coupe Davis face aux Australiens redonnera aux jeunes et moins jeunes l'envie de pratiquer ce sport qui demande peu d'investissement en matériel... et qui reste d'un prix de revient très raisonnable.

Rappelons les tarifs 2001/2002 :

- **carte adulte** : 27,44 Euros soit 180,00 francs
- **carte jeune 12 - 18 ans** : 17,20 Euros soit 80,00 francs
- **enfant** : 6,10 Euros soit 40,00 francs
- **ticket horaire par joueur** : 3,05 Euros. soit 20,00 francs



Alors ! Rendez-vous sur le court en 2002 et bonne année à tous. *Mireille NEVEUX.*

Syndicat d'Initiative

Lors de notre dernière réunion du 16 novembre, nous avons effectué un récapitulatif de la saison du Syndicat d'Initiative avant notre Assemblée Générale Ordinaire prévue en janvier prochain.

Une saison bien remplie... La "Poule Farcie" est toujours un moment privilégié de la vie de Livernon, c'était en avril une bonne façon de commencer nos activités.



De l'avis de tous, la soirée du "Feu de la St Jean" a eu un éclat particulier. Il fut le fruit d'une collaboration entre le Comité de Fêtes, la Boule Livernonnaise et le Syndicat d'Initiative. Tout en conservant les coutumes du village, partage de gâteaux au Lac de Lacam, nous avons tous ensemble essayé de donner un attrait différent et je ne pense pas me tromper en disant que cette collaboration fut une grande réussite. Nous comptons bien renouveler cette expérience ! Le "Marché de Producteurs" est une animation importante de l'été. Il reprendra dès juin et retrouvera sa place initiale au Foirail, endroit idéal où nos villageois ont toujours un grand plaisir à se retrouver. Le "Repas du Marché Fermier" fut également très convivial grâce à la complicité d'une formidable équipe de bénévoles et de producteurs ! Le "Salon des Causses" a fêté son 35^{ème} anniversaire cette année, et c'était avec joie que nous avons pu nous retrouver lors du vernissage et apprécier l'art et le savoir-faire de tous nos peintres et exposants présents durant ce salon. La "Brocante" a attiré énormément de chineurs et de curieux cette année, il est vrai que toutes et tous étaient au rendez-vous



y compris un magnifique soleil ! Nous espérons bien continuer sur cette lancée ! Le "Concert" du mois d'août donné en l'Eglise, fut une fois de plus merveilleux, celle-ci était remplie, inutile de dire que tous les mélomanes ont apprécié ces 3 jeunes virtuoses que nous espérons bien revoir prochainement. Enfin, le bureau du Syndicat d'Initiative a permis d'accueillir les touristes tout l'été grâce à tous les bénévoles qui ont su nous aider pour toutes nos permanences. Signalons que le Syndicat d'Initiative a aussi participé à l'organisation d'une soirée le 22 décembre avec les écoles de musique traditionnelle du Lot pour des contes en Patois, chants de Noël en Occitan en l'église et bal le soir à la salle des fêtes. Oui, nous avons eu une saison bien remplie et je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces manifestations. Vous êtes trop nombreux pour que je puisse vous nommer ici, mais je sais que chacun d'entre vous saura se reconnaître, je vous remercie tous encore et vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année ! *Michèle MARION*



Quercy Foot 92



La saison écoulée du Quercy-Foot est globalement positive.

Les équipes I et II ont assuré leur maintien dans leurs divisions respectives, avec un petit plus pour l'équipe II qui a remporté la coupe des réserves du LOT.

L'équipe III, quant à elle, à cause d'un départ très laborieux, n'a pas pu suffisamment redresser la barre en fin de saison et de ce fait a été rétrogradée en division inférieure.

Quant aux jeunes, c'est maintenant une habitude pour eux que de jouer les meilleurs rôles dans leurs championnats régionaux respectifs.

Cette saison 2001-2002 s'annonce pour le moment sous les meilleurs auspices. Avec 242 licenciés et 16 équipes dont 13 de jeunes, le Quercy-Foot est le deuxième club du Lot.

Bonne année à tous.

Ensemble pour la forme, Section De G.V de Livernon Affiliée à la F.F.E.P.G.V.

A la demande de Marilyn Tombois, ci-joint un compte rendu d'activités de la section G.V. Ensemble pour la forme de Livernon :

Ces activités se déroulant de septembre à septembre, il y a 2 bureaux : l'un pour l'exercice 2000-2001, et l'autre pour l'exercice 2001-2002, l'élection du bureau ayant lieu en juin, en assemblée générale.



Marilyn Tombois anime des séances de gymnastique à Livernon :

le lundi de 20h15 à 21h15, à la salle des fêtes

A Assier le mardi de 20h15 à 21h15 et le jeudi de 10h15 à 11h15 à la salle des fêtes pour les adultes

A Assier le mercredi de 14h30 à 16h30 à la salle de jeux des écoles pour les enfants de 3 à 11 ans, en deux groupes.

Pendant la saison de septembre 2000 à septembre 2001, le club a :

- proposé une heure de gymnastique volontaire douce aux non licenciés pour la semaine bleue du 19 au 25 octobre 2000 à Assier.
- organisé le 28 janvier 2001 un stage danses de salon à Livernon, avec la participation de Sylvie Verdot, responsable d'une école de danse de Toulouse.

Le même jour Mireille Neveux organisait une randonnée autour de Livernon et la journée était clôturée par le tirage d'une tombola et un goûter.

Pour la saison 2000- 2001, le bureau élu en assemblée générale en juin 2000 à Lacapelle Marival était ainsi composé :

Président	Mr Claude Tombois (Cambes)
Vice-présidentes	Mme Marilyn Nastorg (Reyrevignes) Mme Véronique Labro (Lissac et Mouret)
Trésorière	Mme Christine Low (Livernon)
Adjointe	Mme Hélène Hache (Livernon)
Correspondantes	Mme Mireille Neveux (Livernon) Mme Marinette Bodi (Livernon)



Le club projette de participer aux jeux Européens Sport-Santé qui se dérouleront du 27 au 30 juin 2002 à Paris :

- ☞ Ouverture le 27 juin 2002 à Bercy
- ☞ Activités physiques, démonstrations et conférences les 28 et 29 juin
- ☞ Clôture le 30 juin par une grande marche à travers Paris - cérémonie et pique nique

Le 26 juin le club a renouvelé son bureau pour l'exercice 2001-2002, au cours de L'assemblée générale à Assier.

Président	Mr Claude Tombois (Cambes)
Vice-Présidentes	Mme Annie Barranco (Flaujac- Gare) Mme Blanche Bessodes (Assier)
Trésorière	Mme Christine Low (Livernon)
Adjointe	Mme Béatrice Bologna (Durbans)
Secrétaire	Mme Nadia Sbaï (Espédaillac)
Adjointe	Mme Françoise Hug (Assier)
Correspondantes	Mme Marinette Bodi (Livernon) Mme Mireille Neveux (Livernon)
Animatrice	Mme Marilyn Tombois (Cambes) - Tél : 05-65-40-06-02

Secouristes

Cette année fut assez mouvementée pour les secouristes du canton de Livernon, qui interviennent aussi bien sur leur canton que sur celui de Figeac ou Lacapelle-Marival (en renfort). En effet, il est absolument indispensable de se retrouver avec les autres cantons pour former des équipes performantes. A ce jour, bien que l'association ait pas mal de secouristes diplômés, tout le monde ne peut être en permanence disponible pour du bénévolat. Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'y dévouent.

Au total, 12 postes de secours ont été assurés entre le mois de Février et Décembre : qui peuvent aller des manifestations sportives aux concerts organisés dans le canton ...

Actuellement et suite à un arrêté, nous mettons en place progressivement la « formation continue dans le domaine des premiers secours » pour s'orienter vers les six heures de formation continue obligatoire par an. Ceci se passe à la salle des fêtes de Livernon deux fois par an, pour les personnes possédants l'A.F.P.S., durant 3 heures.

Si vous possédez A.F.P.S. ou B.N.S. nous vous y attendons, et surtout pour y trouver le nouveau programme.

L'association vous présente ses meilleurs vœux. *Roselyne MASBOU*

Le Don du Sang

Aujourd'hui encore, seul le don du sang permet à la médecine moderne de soigner et sauver de nombreuses vies humaines. En France, chaque année, 2,7 millions de dons de sang sont nécessaires pour assurer la survie de 500 000 malades et blessés auxquels il manque un composant sanguin.



Régulièrement, chaque année le camion équipé pour les prélèvements sanguins vient dans notre commune, en général dans la deuxième quinzaine d'Août. Dès cette année, un petit changement sera effectué, il stationnera désormais devant l'école, sa présence à côté de l'ancienne mairie ayant « importuné » un riverain. Un accueil tout aussi chaleureux sera assuré aux donateurs bénévoles.

Afin d'être toujours plus nombreux, l'information du passage sera publiée dans la presse et affichée dans la commune. *Serge MASBOU*

ERRATUM

Une erreur s'est glissée sur le précédent bulletin municipal.

La composition du conseil municipal de juin 1977 à mars 1983 était composé de :

- VIGROUX Michel, Maire
- CAVALIE Marcelle, 1^{er} adjoint
- LATAPIE Serge, 2^{ème} adjoint
- DELMAS Pierre,
- ROQUES Michel,
- REVEILLAC René,
- SENAC Eugène,
- ROUCHES René,
- ALBAÏCETA Raymond,
- BODI Guy,
- LIAUZUN Lucien.

Le Clos St-Laurent

Dans la dénomination actuelle, le Clos Saint-Laurent comprend également le clos de Rembaille (actuelle Gendarmerie) tandis qu'à l'origine le Clos St-Laurent comprend l'emplacement de la future Gendarmerie, les logements sociaux, le premier lotissement et le terrain goudronnée attenant à l'école.

Pourquoi ce nom St-Laurent ? Il n'y a aucune marque distincte des autres terrains ou lieu-dits. Aucune stèle, aucune croix et il n'y a jamais eu de procession particulière à la fête des Rogations.

Après avoir longuement cherché, j'ai eu la réponse par un collègue qui lui aussi, loin d'ici, recherche la signification des lieux-dits.

Il s'agit d'une dénomination exclusive réservée à l'emplacement d'une carrière où l'on extrayait des pierres plates. En observant bien les lieux et suivant les orientations du soleil, un œil exercé devine les fronts d'extraction, certaines ondulations de terrain les trahissent.

Pour comprendre la chose, il faut se remettre dans la situation de l'époque où a été construit l'actuel Livernon : une Communauté religieuse sur les lieux où elle allait édifier une église et avec elle quelques autres habitations.

Aucune route existante. Seuls quelques sentiers, parfois peut-être quelques mauvais chemins mal entretenus. Moyens de transports : l'homme et l'âne ou le mulet.

Dans ce cas, pas question d'aller loin chercher les matériaux de construction pour l'édification de l'église, les logements de la Communauté et du reste des habitants.

Etant donné les quantités de matériaux en particulier de la pierre nécessaire pour construire tout cela, il a fallu aller au plus près, réduisant ainsi les frais de transport tout en augmentant le rendement car comment expliquer le cubage énorme qu'il a fallu pour les constructions encore en service et constituant le centre du village ?

Prenons par exemple le mur de clôture entourant la salle des fêtes et la maison Pauly. Ne parlons pas du reste plus conséquent encore.

Observons le clocher aux jours et aux heures où la visibilité et le jeu des ombres sont les meilleurs. Il est construit avec des pierres plates d'une épaisseur moyenne et régulière, toutes semblables en texture et en finesse et probablement d'une taille relativement aisée.

Il est évident que dans une carrière il y a différentes épaisseurs et qualités de pierre. Il en a été fait l'usage correspondant à leurs qualités ainsi que de leur couleur.

Celles qui ne convenaient pas pour les bâtiments importants c'est-à-dire le reliquat fut employé dans les diverses constructions du bourg. Un œil exercé les repère facilement.

En fin d'exploitation et peut-être au fur et à mesure la carrière fut recouverte par les déblais ou comme on dit aujourd'hui par la terre de « découvrir » en y ajoutant peut-être d'autres apports.

En ce qui concerne la partie la plus récente de l'église, la première travée en entrant construite à la fin du siècle dernier la pierre calcaire a été extraite route d'Assier. Ultérieurement, la route a coupé cette carrière en deux. Une partie finit au bord de ce qui fut le chemin de Decazeville à Gourdon, devant la maison Pradayrol ; l'autre partie dans la cour de la maison Magné où un témoin est encore visible.

Jean MAGNE